

Publié sur *Aude à la culture* (<http://audealaculture.fr>)

[Accueil](#) > PDF imprimable > FAQ Livre et Médias

---

## FAQ Livre et Médias

Soumis par Stellale mer, 25/09/2013 - 11:47



Des réponses à des questions que vous vous posez peut-être, en tant que particulier ou en tant que représentant d'une bibliothèque du réseau.

Si vous vous occupez d'une bibliothèque, c'est par [ici](#)

Si vous êtes un particulier c'est là :

### Côté particuliers :

Vous avez dit Bibliothèque départementale ?

Créées progressivement à partir de 1945, les BDP sont au nombre de 96 et sont maintenant présentes dans tous les départements français (sauf les départements les plus urbanisés d'Ile-de-France, Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val de Marne). Transférées aux départements depuis 1986 (2004 pour celle de Mayotte), les bibliothèques départementales, initialement chargées d'assurer le "ravitaillement" en livres des communes de moins de 10 000 habitants, sont aujourd'hui chargées de mettre en oeuvre la politique des Conseils généraux en matière de développement de la lecture et des bibliothèques publiques.

Sauf exception, les BDP ne sont pas directement ouvertes au public. Elles complètent, par leurs prêts régulièrement renouvelés de livres et autres supports, les collections d'une partie des bibliothèques publiques. Elles peuvent également effectuer des dépôts de documents destinées à des publics particuliers (scolaires, petite enfance, personnes âgées, prisonniers ; etc.)

Elles organisent des actions de formation en direction des personnels bénévoles et salariés des bibliothèques et conseillent les élus et les personnels en matière de construction, de gestion et de développement des bibliothèques, d'animation et d'action culturelle , de façon ponctuelle ou en accompagnant des projets. Elles sont souvent chargées de la mise en oeuvre de plans départementaux de développement de la lecture publique et de l'instruction des dossiers de subvention. Elles peuvent également organiser des opérations d'action culturelle sur l'ensemble du département, en lien avec les bibliothèques.

Elles ont souvent pour mission de mettre en oeuvre le volet lecture publique des politiques territorialisées des Conseils généraux.

Pour plus d'infos, consulter le [site](#) de l'Association des Directeurs des Bibliothèques Départementales de Prêt